



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cetaces

Question écrite n° 10969

Texte de la question

M. Laurent Dominati souligne auprès de M. le ministre de l'environnement l'importance qu'une grande partie de l'opinion française accorde, dans le cadre de la sauvegarde d'espèces animales marines menacées, à la protection des cétacés et plus particulièrement de la faune nombreuse recensée depuis 1989 en Méditerranée occidentale. Dans cette perspective, il lui demande quelles mesures réglementaires il envisage de proposer pour faire appliquer les dispositions de l'accord conclu le 22 mars 1993 entre la France, l'Italie et la principauté de Monaco en vue de la création dans cette zone d'une réserve de cétacés.

Texte de la réponse

La présence en nombre relativement important de mammifères marins dans le bassin corso-liguro provençal de la Méditerranée a conduit les gouvernements monegasque, italien et français à envisager la création d'un sanctuaire dans le but de favoriser la conservation des cétacés dans la zone et le maintien des équilibres naturels. Il s'agit d'une démarche novatrice de coopération, qui devra être réalisée dans le respect des engagements internationaux de ces trois pays. Une déclaration politique relative à la création d'un tel sanctuaire a été signée avec les Italiens et les Monegasques le 22 mars 1993, mais, en l'absence de signature du ministre de la mer, directement concerné par toute réglementation des pratiques de pêche, elle était dépourvue d'effet, et cette précipitation a eu pour effet de retarder le projet. Le ministère de l'environnement poursuit la concertation avec l'ensemble des parties concernées sur les mesures de conservation qui devront être prises à l'intérieur du sanctuaire et sur la mise en place des moyens de contrôle et de suivi scientifique. Le gouvernement français entend, dès l'achèvement de cette concertation, reprendre le processus sur la base, non pas d'une simple déclaration politique comme celle de mars 1993, mais d'un accord international en bonne et due forme, qui sera ouvert à la signature de l'ensemble des pays intéressés. Des efforts particuliers seront faits en direction de tous les utilisateurs pour les sensibiliser au respect des règles qui auront été édictées à l'intérieur du sanctuaire.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10969

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 571

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2354